

Corrigé type de l'Examen : Production des plants et semences

Questions 1 : Donnez la définition des termes suivants : (4 pts)

1/ **Conditionnement** : consiste à éliminer les impuretés existantes en mélange dans la semence.

2/ **Etat cultural** : La culture de multiplication doit être convenablement établie et entretenue : Préparation du sol, Semis, Fertilisation et Contrôle des mauvaises herbes. Son état cultural doit permettre d'assurer correctement les notations, le cas contraire pouvant entraîner un refus.

3/ **Epuration sanitaire** : toute plante atteinte de maladies, telles que charbons, helminthosporiose doit être arrachée avant épiaison et évacuée de telle sorte qu'elle ne puisse contaminer les plantes saines.

4/ **Détourage** : Avant la récolte de la parcelle de multiplication, un détourage doit être effectué par le passage d'un tour de la moissonneuse batteuse, et le produit de ce passage doit être éliminé du lot de semences.

Question 2 : Répondez par Vrai ou Faux, puis corrigez les réponses fausses. (2.5 pts)

1/ La culture in vitro permet de produire un grand nombre de plants identiques à partir d'un petit échantillon de tissus végétaux. ? **Vrai**

2/ Le greffage est une technique qui permet de produire de nouvelles plantes en enterrant une partie de la tige d'une plante mère encore attachée à la plante principale. ? **Faux**

Le greffage est une technique qui permet de produire de nouvelles plantes en enterrant une partie de la tige greffon sur une autre plante Porte greffe.

3/ Le bouturage est une méthode de propagation sexuée des plantes. ? **Faux**

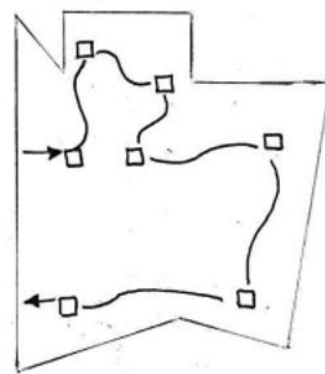
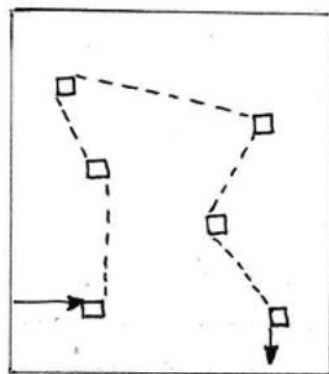
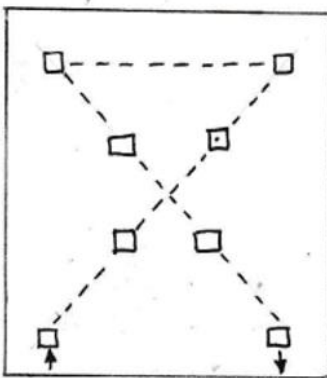
Le bouturage est une méthode de propagation asexuée des plantes.

4/ Une fois qu'un lot de semences est certifié, il n'a plus besoin d'être testé pour les maladies. ? **Vrai**

5/ La certification des semences est un processus volontaire pour les producteurs de semences ? **Faux**

La certification est une opération résultant de l'application du règlement technique de la production des semences et plants du ministère de l'Agriculture.

Questions 3 : Légendez les schémas et donnez de quoi s'agit-il (2.5 pts).



Parcelles à forme rectangulaire

Parcelle à forme irrégulière

Itinéraire suggéré pour l'inspection d'une parcelle de multiplication.

Le comptage est basé sur 5 fois au minimum.

Question 4 : Donnez les étapes du contrôle au laboratoire de la qualité de semences. (2.5 pts)

1. Pureté. 2. Faculté germinative 3. La teneur en eau.
4. L'état phytosanitaire 5. La dimension (uniformité des dimensions).

Question 5 : Donnez les étapes d'identification d'un lot de semence. (2pts)

1. Dès la récolte, au cours de leur transport et jusqu'à leur conditionnement,
2. Les semences de toutes catégories doivent être identifiables
3. Tous les sacs ou les conteneurs doivent comporter des étiquettes provisoires.
4. Chaque lot est identifié par un numéro qui lui est propre comportant notamment le numéro de code de l'établissement semencier, la zone de production et l'année de référence.

Question 6 : L'obtention variétale est l'aboutissement d'un long processus et des efforts considérables pour qu'une variété soit : (2.5 pts)

1. Être stable ;
2. Possède un potentiel de production élevé ;
3. Homogène et distincte des autres variétés existantes ;
4. S'adapte aux conditions agro-climatique ;
5. Possède les qualités technologiques requises.

Question 7 : Donnez une synthèse sur la certification en expliquant ses différentes étapes ? (4 pts)

La certification est une opération résultant de l'application du règlement technique de la production des semences et plants du ministère de l'Agriculture.

Intérêt de la certification :

La certification a été mise en place afin que l'agriculteur puisse compter sur des semences de bonne qualité, c'est-à-dire exemptes d'éléments étrangers, correspondant exactement à la variété choisie : - ayant une bonne faculté germinative. - une teneur en eau assez faible (pour qu'elles puissent être conservées dans les meilleures conditions) et un état sanitaire satisfaisant (absence de maladies transmissibles à la descendance).

Donc : Les semences et les plants sont dits "certifiés" quand ils ont satisfait à tous les contrôles du CNCC.